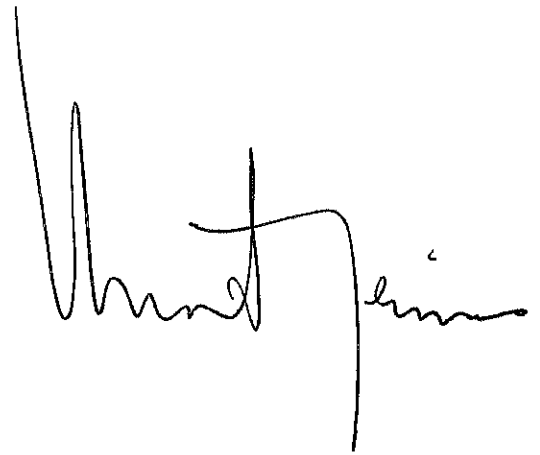


☛ **CONSEIL MUNICIPAL**
JEUDI 15 AVRIL 2010
PROCES VERBAL



Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs Micheline MARTEL, Pascal BOISARD, Patrick VASSAL, Jehanne ARNAUD, Martine ANDRÉ, Jean-Marie TOUCAS, Jean-Maurice ZORZI, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Jacqueline GUIRADO, Michèle DALLIES, Jacques MUNIER, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Evelyne PITTET, Sylvain ROSIQUE, Charles PIERRUGUES, Patrice AMADO, Yvane HEMET, Véronique KERHOAS, Sébastien PELLEGRIN, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, conseillers municipaux.

Procurations étaient données à :

Monsieur Vincent MORISSE par Madame Laurence GEERAERT
Madame Micheline MARTEL par Monsieur David GIBERT
Monsieur Pascal BOISARD par Monsieur Alain CONVERT
Monsieur Patrick VASSAL par Monsieur Yves CANUEL
Monsieur Charles PIERRUGUES par Monsieur Pierre GUERDER
Monsieur Jacques MUNIER par Madame Yolande MARTINEZ
Madame Josette ESCUDIER par Monsieur Roger GARCIA
Monsieur Robert GONTIER par Madame Maria BOZON

Était absente :

Madame Stéphanie RICHARD

Secrétaire de séance :

M. Sébastien PELLEGRIN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 00 et donne la parole à Madame Micheline MARTEL pour les affaires contentieuses. Elle donne lecture de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Nice en date du 02 avril 2010, concernant un litige d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Monsieur Robert GONTIER demande que soit modifié le procès-verbal en incluant dans les votes, les deux procurations que son groupe détenait.

Monsieur le Maire accepte cette rectification.

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2010 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire demande d'enrôler un rapport sur table concernant une subvention exceptionnelle à l'amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants.

☞ ADHESION A LA COMPETENCE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU SIVOM DU PAYS DES MAURES ET DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

La commune a bénéficié d'une prestation du SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez pour la numérisation de son Plan Local d'Urbanisme. Les projets de développement de la commune, la mise en place d'un Programme d'actions de Prévention des Inondations, les actualisations futures du P.L.U. et les perspectives intercommunales concernant la création d'une communauté de communes nous incitent aujourd'hui à doter la commune d'un Système d'Information Géographique performant et partagé, et à adhérer pour cela à la compétence Système d'Information Géographique du SIVOM. Le coût annuel est d'environ 16 000 Euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE SAINTE-MAXIME ET LE C.C.A.S. : ACTUALISATION

Rapporteur : Mme Jacqueline GUIRADO

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes actualisés de la convention, du 1^{er} novembre 2004, de mise à disposition par la commune au Centre Communal d'Action Sociale de locaux, mobiliers, matériels et véhicules, compte tenu de la modification des locaux administratifs mis à disposition du C.C.A.S.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2010 – COMPLEMENTS

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions complémentaires, au titre de l'année 2010, aux associations listées dans la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET VILLE –

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal de donner acte à Madame le Trésorier sur la présentation du compte de gestion du budget VILLE 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET EAU -

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au Conseil municipal de donner acte à Madame le Trésorier sur la présentation du compte de gestion du budget EAU 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET ASSAINISSEMENT -

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal de donner acte à Madame le Trésorier sur la présentation du compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal de donner acte à Madame le Trésorier sur la présentation du compte de gestion du budget PARCS DE STATIONNEMENT 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET DES SERVICES DES POMPES FUNEBRES -

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal de donner acte à Madame le Trésorier sur la présentation du compte de gestion du budget DES SERVICES DES POMPES FUNEBRES 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame Stéphanie RICHARD arrive et siège.

☞ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget principal 2009 qui présente un résultat net de clôture à 4 285 106,89 €.

Monsieur Bernard ROLLAND lit son intervention (pièce jointe).

Monsieur le Maire note les observations mais ne souhaite pas rouvrir le débat sur le sujet, ayant déjà eu l'occasion de le faire très largement lors du vote du budget primitif. Revenant sur les emprunts contractés en 2008, Monsieur le Maire précise que son équipe a dû faire face aux engagements pris par la précédente municipalité comme l'acquisition de La Poste et le pôle culturel. La situation héritée nécessitait d'emprunter. Il est aujourd'hui important, comme le préconise la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de tirer un trait sur une méthode, en reconstituant l'épargne nette et en désendettant la commune. Monsieur le Maire constate d'ailleurs que Monsieur Bernard ROLLAND n'a pas réussi à convaincre du contraire la CRC.

Pour Monsieur Pascal BOISARD, l'exposé de Monsieur Bernard ROLLAND relève plus de la littérature que

d'une analyse financière. Il formule en outre deux remarques : premièrement, il est incohérent de voter pour le compte de gestion et contre le compte administratif qui présente les mêmes résultats ; deuxièmement, lorsqu'on cède une entreprise pour le privé ou lorsqu'il y a alternance politique dans le public, il est normal de raisonner en termes d'engagements et non en termes de trésorerie. Cela explique l'emprunt contracté pour faire supporter à l'ancienne équipe, les engagements qu'elle avait pris.

Monsieur Bernard ROLLAND rétorque que trop d'emprunts ont été contractés en fin d'année 2008. Les résultats le prouvent et l'acquisition de La Poste pouvait être financée avec les recettes de FCTVA.

Monsieur le Maire rappelle aussi que Monsieur Bernard ROLLAND avait inscrit une subvention du Conseil Général pour le financement des Olivettes. Une recette virtuelle que le Département n'a jamais eu l'intention de verser, ce qui a obligé la nouvelle municipalité à trouver d'autres sources de financement. Pour conclure, Monsieur le Maire réaffirme ses efforts et ceux de son équipe pour tenir la promesse de réduire l'endettement de la commune sans recours à une hausse de la fiscalité.

Monsieur Vincent MORISSE quitte la salle pour le vote. La procuration qui a été donnée à Monsieur le Maire est alors caduque.

Madame Micheline MARTEL, première adjointe, fait procéder au vote de la délibération.

Mesdames et Messieurs Michel FACCIN, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, par procuration Madame Maria BOZON et Monsieur Roger GARCIA votent contre.

ADOpte A LA MAJORITE

☞ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET EAU

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget EAU 2009 qui présente un résultat net de clôture à 1 881 487,62 €.

Monsieur Vincent MORISSE quitte la salle pour le vote. La procuration qui a été donnée à Monsieur le Maire est alors caduque.

Madame Micheline MARTEL, première adjointe, fait procéder au vote de la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ASSAINISSEMENT -

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2009 qui présente un résultat net de clôture à 508 117,29 €.

Monsieur Vincent MORISSE quitte la salle pour le vote. La procuration qui a été donnée à Monsieur le Maire est alors caduque.

Madame Micheline MARTEL, première adjointe, fait procéder au vote de la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

€ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT –

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget parcs de stationnement 2009 qui présente un résultat net de clôture à 282 993,50 €.

Monsieur Vincent MORISSE quitte la salle pour le vote. La procuration qui a été donnée à Monsieur le Maire est alors caduque.

Madame Micheline MARTEL, première adjointe, fait procéder au vote de la délibération.

Mesdames et Messieurs Michel FACCIN, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, par procuration Madame Maria BOZON et Monsieur Roger GARCIA votent contre.

ADOpte A LA MAJORITE

€ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DES SERVICES DES POMPES FUNEBRES –

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2009 du budget services des pompes funèbres qui présente un résultat net de clôture à 13 998,81 €.

Monsieur Vincent MORISSE quitte la salle pour le vote. La procuration qui a été donnée à Monsieur le Maire est alors caduque.

Madame Micheline MARTEL, première adjointe, fait procéder au vote de la délibération et remercie le directeur général des services, le directeur des ressources et moyens pour l'excellent travail rendu, ainsi que le Maire et son adjoint aux finances pour la bonne gestion malgré le contexte économique tendu et difficile. A son retour, Monsieur le Maire félicite également la responsable des finances et son équipe, et l'ensemble de ses conseillers municipaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

€ AFFECTATION DU RESULTAT 2009 ET REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT –

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la somme de 248 638,34 € à la section d'investissement du budget ASSAINISSEMENT.

ADOpte A L'UNANIMITE

€ AFFECTATION DU RESULTAT 2009 ET REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2010 - BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT –

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la somme de 339 282,18 € à la section d'investissement du budget PARCS DE STATIONNEMENT.

Mesdames et Messieurs Michel FACCIN, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, par procuration Madame Maria BOZON et Monsieur Roger GARCIA votent contre.

ADOpte A LA MAJORITE

☞ COMITE DES ELUS - CONTRIBUTION 2010 –

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la contribution au Comité des Elus due au titre de l'exercice 2010 d'un montant de 12 168 €.

Madame Josette ESCUDIER note que la contribution est d'un montant inférieur à l'année précédente.

Monsieur le Maire répond que les études lancées sont aujourd'hui terminées et que la réduction de l'effectif explique l'allègement de cette contribution.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ CLOTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la clôture de l'autorisation de programme n° 920 – Piste Cyclable ouverte en 2005 pour un montant de 2,9 M€.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Rapporteur M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications mentionnées dans le tableau des effectifs communaux afin de procéder aux avancements de l'année 2010.

Monsieur le Maire félicite tous les agents pour leur travail, leur mérite ou la réussite aux examens qui bénéficient des avancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ CONVENTION CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI – CAE).

Rapporteur M. Patrick VASSAL

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE)

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ AVENANTS N°1 DE TRANSFERT - MARCHES N°08.015.01/02 - TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATIONS COURANTES, AINSI QUE DE GROSSES REPARATIONS DANS L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE - SARL VITHE

Vm.

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert au profit de la SARL VITHE, concernant les marchés n° 08.015.01/02 afférents aux travaux d'entretien, de réparations courantes, ainsi que de grosses réparations dans l'ensemble des bâtiments communaux – Lot n° 1 : menuiseries bois – Lot n° 2 : menuiseries PVC aluminium.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ GESTION PAR LA SEMA DU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES AU QUAI DU PORT DE SAINTE-MAXIME

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention pour la gestion par la SEMA du système de contrôle d'accès au quai du port de Sainte-Maxime.

Monsieur Robert GONTIER s'interroge sur le nombre de contrôle d'accès prévu.

Monsieur le Maire répond que le système de contrôle d'accès est une installation par borne rétractable, devant limiter l'affluence des véhicules en période estivale, et le stationnement, en réservant un accès aux interventions de secours. Des macarons et des badges seront distribués aux utilisateurs du port.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions maximales auprès du FEDER, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département du Var et l'ADEME, concernant le financement des études nécessaires à la réalisation d'un diagnostic du réseau d'éclairage public.

Monsieur Bernard ROLLAND demande s'il est prévu un diagnostic dans les lotissements.

Monsieur le Maire répond que ce diagnostic a pour objet de connaître l'état du réseau général d'éclairage communal, aux fins d'en améliorer le rendement et de permettre ainsi des économies d'énergie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ AVENANT N°1 - REALISATION D'UNE CRECHE DANS LES ANCIENS LOCAUX DE L'ODEL VAR

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer l'avenant n° 1 concernant la réalisation d'une crèche dans les anciens locaux de l'Odel Var, dont est titulaire la Société Nouvelle Technique du Bâtiment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ ALIMENTATION EN EAU POTABLE DOMAINE DES VIRGILES

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer dans le domaine public, la canalisation d'alimentation en eau potable du Domaine des Virgiles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ CONVENTION-TYPE D'AIDES ET CONSEILS AUPRES DES ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention-type présentée afin de définir les conseils et les aides auprès des Associations Syndicales Libres dans des secteurs techniques.

Madame Micheline MARTEL signale que l'article 4 de la convention est modifié en prévoyant une clause de non-responsabilité de la commune.

Monsieur Michel FACCIN se satisfait de cette rectification mais s'interroge sur l'activité de conseils et d'assistances, réalisée par la commune.

Monsieur le Maire précise que cette convention ne sera signée avec une ASL que si le projet présente un intérêt collectif.

Mesdames et Messieurs Michel FACCIN, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, par procuration Madame Maria BOZON et Monsieur Roger GARCIA s'abstiennent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ ELABORATION DE PROFILS DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINADES DES PLAGES DE LA GARONNETTE, CROISETTE, ELEPHANTS, CENTRE-VILLE ET MADRAGUE

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Général du Var et de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le financement du marché d'études nécessaires à l'élaboration de profils de vulnérabilité des eaux de baignades des plages de la commune.

Monsieur Robert GONTIER souhaite connaître l'estimation de l'étude.

Monsieur le Maire répond que le montant estimé est de 60 000 euros, et que l'étude sera subventionnée à hauteur de 60 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

☞ SURVEILLANCE DE LA BAINADE 2010 A PARTIR DES POSTES DE SECOURS

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à approuver les termes de la convention afférente à la surveillance de baignade à partir des postes de secours pour la saison 2010, présentée par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Var.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION DU PORT PUBLIC DE PLAISANCE ET DU PARKING

Rapporteur : M. Sylvain ROSIQUE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du port public de plaisance et du parking.

ADOpte A L'UNANIMITE

⌘ TARIFS ET REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des tarifications et de la réglementation du stationnement payant sur et hors voirie d'une part, et d'autre part, le nombre d'abonnements dans les parcs fermés par barrières automatiques.

Monsieur Bernard ROLLAND souligne que le guide d'information sur la réglementation du stationnement payant, notamment les modalités tarifaires du Pass-Artisan, sont ambiguës.

Monsieur le Maire précise que l'abonnement Pass-Artisan est payant mais le détenteur est ensuite autorisé à stationner gratuitement sur la voirie ou sur les parcs fermés : Centre, Marché et Plage. Monsieur le Maire souligne le succès de remplacement des macarons par le système d'abonnement sur les parcs fermés, ce qui contribue à la rotation des véhicules, une mesure indispensable au petit commerce.

Mesdames et Messieurs Michel FACCIN, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, par procuration Madame Maria BOZON et Monsieur Roger GARCIA votent contre.

ADOpte A LA MAJORITE

⌘ TARIFS 2010 - PARKING DU PORT PUBLIC –

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs 2010 du parking du port public exploité par la SEMA.

Mesdames et Messieurs Michel FACCIN, Robert GONTIER, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, par procuration Madame Maria BOZON et Monsieur Roger GARCIA votent contre.

ADOpte A LA MAJORITE

⌘ TARIFS D'OUTILLAGES DU PORT PUBLIC - CALE DE HALAGE - ANNEE 2010

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs d'outillages du port public – cale de halage – pour l'année 2010.

Monsieur Bernard ROLLAND indique qu'auparavant la gratuité s'appliquait pour les bateaux en bois des pêcheurs, pour lesquels le temps de séchage des peintures est important.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des tarifs d'utilisation des outils de la cale de halage, qui ont été validés, à l'unanimité, par le conseil portuaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

⌘ MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES ECOLES PUBLIQUES ELEMENTAIRES

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Il est proposé de modifier la sectorisation scolaire des écoles élémentaires publiques Siméon Fabre et Aymeric-Simon Lorieère de Sainte-Maxime, selon le plan annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

⌘ MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Il est proposé au conseil municipal de modifier la sectorisation scolaire des écoles maternelles publiques de Sainte-Maxime, pour équilibrer les effectifs dans chaque école dans le cadre de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle publique des Virgiles à la rentrée 2010-2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

⌘ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2010

Rapporteur : Mme Martine ANDRE

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer pour l'exercice 2010, les subventions suivantes :

- | | |
|--|-------|
| - Délégués Départementaux de l'Education Nationale | 80 € |
| - Foyer socio-éducatif Collège Berté Albrecht | 500 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

⌘ EDITION 2010 DU « McDo KIDS IRON TOUR » - VILLE ETAPE : CONVENTION ET SUBVENTION

Rapporteur : M. Sébastien PELLEGRIN

Il est proposé ici de conclure avec l'organisateur du "McDo Kids Iron Tour" (conjointement Iron Tour S.A.S. et l'association Sport'Ys 4 All) la convention par laquelle la commune devient ville étape de cet événement le 1^{er} mai 2010, et de verser à ladite association une subvention de fonctionnement de 1.000 €.

Monsieur Michel FACCIN demande si l'association a un lien avec la société de restauration rapide Mc Donald'S.

Monsieur le Maire répond que la subvention, versée à cette association, organisatrice de l'événement, a pour but de couvrir les frais de déplacement de cinq enfants qui participeront aux finales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vm.

⌘ SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLES 2010 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : M. Sébastien PELLEGRIN

Il est proposé au conseil municipal de verser des subventions exceptionnelles et complémentaires aux associations sportives suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT	OBJET
Ste Maxime Athlé Golfe de Saint-Tropez	1 200 €	Participation aux frais de déplacement de V.ARAMBURU stage national CROSS du 12 au 14 février 2010
Sud Roller Développement	1 200 €	Participation aux frais d'organisation coupe régionale de Roller Street du 24 au 25 avril 2010
	890 €	Participation aux frais de déplacement coupe de France Roller Street du 10 au 11 avril 2010 pour six compétiteurs

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "O'SE 3 SPORTS SAINTE MAXIME" POUR L'ORGANISATION DU 2ème TRIATHLON O'SE 3 SPORTS SAINTE MAXIME

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention avec l'association «O'SE 3 Sports Sainte Maxime» pour l'organisation sportive, pendant une demi-journée fixée le 02 mai 2010, de la seconde édition du Triathlon O'SE 3 Sports Sainte-Maxime.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DE LA COUPE REGIONALE DE ROLLER "STREET " AVEC L'ASSOCIATION "SUD ROLLER DEVELOPPEMENT"

Rapporteur : Mme Yvane HEMET

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse d'équipements à l'association «SUD ROLLER DEVELOPPEMENT» pour l'organisation d'étape, les 24 et 25 avril 2010 sur le skate-parc du complexe sportif des «Bosquette», de la coupe régionale, roller «street» 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⌘ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ET D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-MAXIME POUR DES STAGES DE FOOTBALL

Rapporteur : Mme Josiane DE MOURGES DEVAUX

Il est proposé au conseil municipal d'approuver par convention le principe d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Sainte-Maxime (SEMA) pour l'organisation des stages sportifs de football.

ADOPTE A L'UNANIMITE

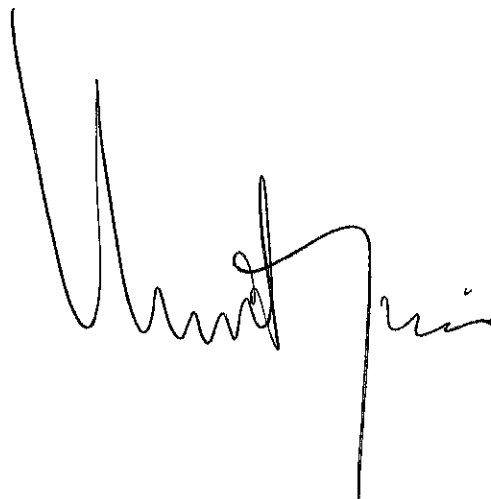
⚡ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS - ANNEE 2010

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'A.A.M.M.A.C. au titre de l'année 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil est fixé au jeudi 27 mai 2010 et lève la séance à 20 heures 30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Arnaut', written in a cursive style.

Haine

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010

INTERVENTION DE MONSIEUR Bernard ROLLAND

Le compte administratif 2009 du budget Ville qui nous est présenté aujourd'hui et qui fait apparaître un excédent de près de 4,3 M€ est enfin la confirmation que les remarques très techniques formulées par Roger GARCIA lors des séances du Conseil Municipal de décembre 2008, de juillet et de décembre 2009 étaient on ne peut plus pertinentes.

Personne ici ne peut contester l'analyse qu'il a toujours faite des budgets et des comptes de la commune et je tiens aujourd'hui à réaffirmer la rigueur et la compétence avec laquelle il a œuvré pendant la mandature précédente.

Il est par ailleurs regrettable que la presse n'ait pas jugé utile de publier les mises au point qu'il a faites lors du vote du budget primitif 2010, puisque son intervention a purement et simplement été censurée alors qu'au titre de la minorité il était mandaté pour faire valoir ses arguments.

Mais revenons au compte administratif.

La confirmation est faite que lors de l'exercice 2008, vous avez volontairement eu recours à l'emprunt pour un montant de près de 6 M€ (dont 3 M€ consolidés en 2009) dans le seul but d'augmenter artificiellement la dette et ainsi mettre en cause la gestion de l'équipe municipale précédente mais surtout en faisant croire que cette disposition était indispensable pour financer le pôle culturel, projet que vous n'avez eu cesse de contester.

Je ne reviendrai pas sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes mais je me dois de rappeler qu'il affirme que « de 2002 à 2007, on constatait une situation globalement équilibrée. Les marges de manœuvre se sont nettement resserrées au cours de l'exercice 2008 et l'inscription de nouveaux emprunts conséquents, dont le remboursement commence à peser dès l'exercice 2009 sur la section Fonctionnement ... »

Cela a déjà été dit, l'aggravation de l'endettement de 24,5 M€ fin 2007 à 30,3 M€ fin 2008 incombe uniquement à l'équipe municipale actuelle.

Le compte administratif que vous présentez fait apparaître un excédent réel sur la section Investissement de 1,4 M€ ce qui a pour conséquence l'absence de délibération pour affectation du résultat.

Cette situation met en exergue le fait que des emprunts ont été mobilisés à tort et je m'étonne que les professionnels dans ce domaine qui vous entourent n'aient pas attiré votre attention sur ces graves erreurs stratégiques et techniques qui font peser sur le contribuable maximis une charge supplémentaire et non justifiée d'environ 350 000 € par an pendant 30 ans – durée de remboursement de ces prêts, soit 10,5 M€

En conséquence cette mauvaise gestion se traduit par une diminution importante de la capacité d'autofinancement de la ville qui continuera de peser sur les prochains budgets.

Dans ces conditions, notre équipe ne votera pas le compte administratif 2009.